

29 octobre 2023

30^{ème} dimanche du temps ordinaire

Année A - Semaine 44

Est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César ?

La semaine passée, lors de l'avant-première de la Saison 3 de « The Chosen » avec un groupe de jeunes



de la paroisse, nous avons vu sur l'écran Jésus envoyer **ses disciples "deux par deux"** ... Au fait, c'est vrai ça : quels étaient ses critères pour désigner les binômes de disciples ?

« Matthieu, tu iras avec ... Simon le Zélote ! » Le collecteur d'impôts qui collabore avec l'Empereur est envoyé en binôme avec celui qui se rebelle contre l'Empire romain: **ça promet !** Le réalisateur a ainsi fait le pari de rassembler par paire les personnalités qui semblaient s'opposer le plus. Quelle audace ! Quelle confiance !

Dans l'Évangile de ce dimanche, nous avons entendu les pharisiens mettre Jésus à l'épreuve (une fois de plus !) : est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César ?

« **Hypocrites !** Montrez-moi la monnaie de l'impôt... Cette effigie et cette inscription, de

qui sont-elles ? ... Rendez donc à César ce qui est à César, et **à Dieu ce qui est à Dieu.** » Aujourd'hui, je me vois poussé dans mes retranchements lorsque le diocèse me rappelle l'importance du denier pour la vie de la paroisse. Je ne m'en cache pas : ce n'est pas mon truc ! **Ce domaine-là est tellement délicat !** Mais je sais aussi combien ce denier est inévitable



pour **soutenir les nombreux projets pastoraux, spirituels, fraternels, culturels,** ... de notre paroisse bienaimée auxquels, avec vous, je crois tellement ! Alors, est-il permis, oui ou non, de payer le denier à l'Église ? Il y a sans doute en moi une part de Matthieu et une part de Simon, mais il y a surtout en chacun de nous, comme enfants du Créateur, son image et sa ressemblance. **Et cette effigie-là, elle ne se monnaie pas !**

Grand MERCI encore pour votre générosité !

Père Septeur



A titre purement indicatif, l'Église invite à donner 1 à 2 % de ses revenus annuels. **Ce don est déductible des impôts :** si vous êtes imposable, 66% de votre don est déductible de vos impôts sur le revenu. Ainsi, un don de 300 € ne vous coûte en réalité que 102 €.

30^{ème} dimanche du temps ordinaire

Samedi 28 octobre :

18h30 Messe

Dimanche 29 octobre :

10h30 Messe

19h Messe

Mardi 31 octobre :

20h30 Chorale

Mercredi 1^{er} novembre :

Fête de la Toussaint

10h30 Messe unique

18h15 Pas de chapelet

Jeudi 2 novembre :

Commémoration des défunts

18h45 Pas de vêpres

19h Messe

Vendredi 3 novembre :

19h45 : Veillée de Louange

« Prie ton Père qui est présent dans le secret »



En semaine

9h : Laudes (sauf le lundi)

18h15 : Chapelet

18h45 : Vêpres (sauf le mercredi)

19h : Messe (sauf le mercredi)

Intentions de messe

Sam 28 Oct : Roger Sentenac

Dim 29 Oct :

10h30 Frédéric de Moncuit

19h00

Lun 30 Oct : Andrée Cornet

Mar 31 Oct : Henri Nicaise

Merc 1 Nov

Jeudi 2 Nov : Défunts de l'année

Vendredi 3 Nov : Jeanine Cavacuiti

WANTED

Le **WE des 1-3**

décembre, nous

rassemblerons sur la paroisse tous les acteurs du **Service Don Bosco Jeunes** de France et Belgique.



Une centaine de participants sont attendus (jeunes 17+ et adultes).

Nous cherchons encore l'un ou l'autre logement : **si vous avez une chambre / un lit qui peut accueillir** juste pour la nuit (nous assurerons tous les repas à la paroisse), merci de me le signaler.

Père Xavier